Julius Bär

Informations sur les seuils de proportion minimale[1]

En plus des préférences ESG déjà sélectionnées dans votre profil d'investissement du client (*Traditional Investment*, *Responsible Investment* ou *Sustainable Investment*, ainsi que l'alignement sur la taxonomie de l'UE), vous pouvez compléter ces préférences de base par des préférences ESG complémentaires. En fixant les proportions minimales ci-dessous, vous pouvez déterminer dans quelle mesure votre (vos) portefeuille(s) doit (doivent) prendre en compte les investissements durables. Les investissements durables sont déterminés par le règlement sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR) et/ou la taxonomie de l'UE. Nous tiendrons compte de ces proportions minimales dans le cadre de l'évaluation de l'adéquation après avoir examiné vos objectifs d'investissement, vos connaissances et votre expérience, votre profil de risque, votre stratégie d'investissement et vos préférences en matière d'ESG. Veuillez noter que dans ce contexte, nous ne pouvons vous offrir que des services limités ou aucun service pour certaines constellations.
Étant donné que l´évaluation des instruments financiers pouvant être considérés comme des investissements durables selon la taxonomie de la SFDR et de l'UE évolue, Julius Baer a décidé de définir trois niveaux différents de proportions minimales (basique, modéré, élevé) pour chacun de ces types d'investissement durable. Les seuils spécifiques de proportion minimale ont été initialement déterminés sur la base des données ESG actuelles, validés par une équipe interne de spécialistes du développement durable et approuvés au sein de Julius Baer par les comités existants.

Les seuils actuels sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Date	Seuils de proportion minimale			
		Basique	Modéré	Élevé
À partir du 03.10.23	Investissements durables selon SFDR	≥10%	≥50%	≥80%
	Investissements durables selon la taxonomie de l'UE	≥1%	≥3%	≥5%

[1] Pour plus d'informations sur les sites Julius Baer où les préférences ESG sont prises en compte, veuillez contacter votre conseiller clientèle ou consulter www.juliusbaer.com/ la-finance-durable.